

## La CFDT ne signera pas l'accord Salarial 2009 !



**Les principales raisons de cette décision de non signature, sont liées aux mesures proposées par l'entreprise trop éloignées des attentes des Cheminots et des revendications CFDT.**

- ⇒ la majoration générale de 0,3 % à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2009 est inférieure à la prévision d'inflation 2009 et à la plupart des augmentations accordées dans les autres secteurs d'activité (par exemple : 0,5 % dans la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> juillet ; 1,3 % pour le SMIC au 1<sup>er</sup> juillet...). De plus, elle intervient tardivement dans l'année. Pour la CFDT, la majoration générale doit couvrir à minima l'inflation et intervenir en début d'année pour maintenir le pouvoir d'achat des cheminots et éviter tout effet report sur l'année suivante ;
- ⇒ la majoration de la prime de travail de 5€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne correspond pas à l'engagement pris lors de la table ronde du 12 mars 2008 sur la pénibilité : « *Mesure n°1 : la majoration forfaitaire de la prime de travail décidée lors de la dernière table ronde salaires est portée à 12,50€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Une mesure de même nature sera prise au 1<sup>er</sup> janvier 2009* ».
- ⇒ L'arrêt des mesures d'harmonisation sur le taux le plus élevé des différentes indemnités et allocations, notamment les allocations de déplacement et l'allocation familiale supplémentaire. Revendication CFDT.



Les autres mesures (majoration de la prime de fin d'année ; bas salaires...) n'étant que la continuation de mesures décidées dans les accords salariaux antérieurs signés par la CFDT.

**La CFDT Cheminots a décidé, de ne pas signer l'accord salarial 2009.**

